

Le Règlement

Nous espérons que le gouvernement jugera bon de négocier une conclusion finale à cette impasse particulière en réformant les règles et les traditions de la Chambre des communes.

● (1540)

M. Robison: Madame la Présidente, je remercie mon distingué collègue de ses observations sur les modifications proposées au Règlement. J'ai une ou deux questions à lui poser et j'aimerais aussi qu'il développe certains points de son exposé. Disons les choses comme elles sont, madame la Présidente: les Canadiens qui suivent le débat ne sont certainement pas captivés outre mesure. Pourtant, je crois qu'il importe que le public comprenne bien les répercussions des propositions du gouvernement sur cette importante institution qu'est le Parlement.

Gardant cela à l'esprit, je demande au leader parlementaire de mon parti de nous dire s'il se souvient que depuis son élection à la Chambre, et je crois qu'il a été élu en 1980, un gouvernement, que ce soit l'ancien gouvernement libéral, l'ancien gouvernement conservateur ou le gouvernement actuel, ait déjà tenté d'avoir recours à un procédé aussi maladroit pour imposer des modifications au Règlement de la Chambre des communes.

Il importe à mon avis que les Canadiens comprennent bien la tradition parlementaire et sachent que ces modifications au Règlement qui régit les travaux de la Chambre résultent habituellement de discussions, de consensus, d'accords et de concessions. J'aimerais que le leader parlementaire retrace l'histoire des modifications apportées au Règlement de la Chambre des communes.

Le député pourrait peut-être aussi nous dire pourquoi le Parlement a décidé d'adopter un calendrier fixe. Il se souviens sans doute, comme moi, de l'époque encore récente où les députés ne savaient jamais d'un jour à l'autre ou d'une semaine à l'autre, quand la Chambre s'ajournerait. Il sait le fardeau qui pesait sur les députés lorsqu'ils ne pouvaient faire aucun projet personnel, ce qui n'est pas non plus sans importance.

Je demande au leader parlementaire de développer ces deux points précis, premièrement en tenant compte de la manière dont le gouvernement essaie de modifier le Règlement de la Chambre et deuxièmement, de l'importance qu'il accorde, à mon sens avec raison, aux changements relatifs au calendrier parlementaire fixe.

M. Riis: Je remercie le député de Burnaby de ses diverses questions auxquelles je tâcherai de répondre de mon mieux. Tout d'abord, la décision de prolonger la session parlementaire cet été prouve, à mon avis, que le gouvernement ne sait pas organiser ses travaux. Il dispose de la plus grande majorité jamais vue dans l'histoire du Canada. On aurait cru, vu ces circonstances, qu'il aurait été en mesure d'achever ses travaux dans les délais prévus. Mais force nous est de conclure que ce n'est pas le cas.

Toute personne le moins efficace, et cela vaut pour la cellule familiale, l'homme d'affaire, l'agriculteur, le pêcheur, ainsi de suite, qui souhaite mener à bien ses affaires, doit

savoir planifier ses travaux. C'est dans cet esprit que les députés des trois partis avaient convenu qu'il était dans l'intérêt général et bien compris de savoir quand la session prendrait fin et quand elle commencerait. Voilà pourquoi nous avons adopté un calendrier fixe nous permettant d'organiser notre temps de façon à nous acquitter de notre tâche de députés de la manière la plus efficace qui soit. Mais voilà que tout a changé.

La deuxième question a trait à la façon dont on a procédé. Je ne suis député que depuis environ sept ans, mais j'ai pu néanmoins constater l'intérêt considérable que portent tous les députés à la réforme parlementaire. Le très prestigieux comité McGrath a consacré énormément de temps à l'examen des différents points de vue des partis politiques sur les changements jugés opportuns à apporter au Règlement. Nous avons également bénéficié des travaux du comité parlementaire pertinent dirigé par l'éminent député de Peace River (M. Cooper). En collaboration avec ses collègues des trois partis, il a fait des recommandations extrêmement intéressantes sur les remaniements à apporter au Règlement. Nous nous réjouissons tous de cette façon de procéder que nous approuvions d'ailleurs, car nous connaissions la qualité des membres du comité et l'intérêt qu'ils portaient à la réforme parlementaire. Leurs recommandations ont rallié l'adhésion des députés de la Chambre des communes après un débat très court, car nous souscrivions tous aux principes des changements proposés.

C'est ce qui explique que nous soyons aujourd'hui déçus. Après tout le travail abattu pendant tant d'années et par tant de députés à la Chambre des communes, voilà qu'on apprend dans le *Feuilleton* la décision unilatérale prise par le gouvernement, alors que les négociations se poursuivaient encore, pour ainsi dire. En fait, nous étions pratiquement sur le point de faire aboutir ces négociations et le leader parlementaire du gouvernement avait même proposé de repousser le délai que nous nous étions imposé deux fois déjà pour les achever. Nous avions tous eu l'impression, la semaine dernière, que la fin approchait. Nous savions qu'il y avait eu des concessions de part et d'autre. Voilà pourquoi nous sommes très déçus aujourd'hui.

Si les députés donnaient sincèrement leur avis et nous faisaient part de leurs véritables sentiments, on s'apercevrait qu'ils sont tous un tant soit peu déçus que les négociations aient été à toutes fins pratiques interrompues alors qu'on avait encore de l'espoir qu'elles aboutiraient à la satisfaction de tous.

M. Belsher: Madame la Présidente, le député a dit que le processus du Parlement était en panne. Le processus n'est pas en panne du tout, madame la Présidente: il fonctionne comme il est censé le faire. Le député a par ailleurs fait beaucoup de cas du fait que le gouvernement a un nombre de membres énorme et qu'il peut ainsi imposer n'importe quel projet de loi par la force. Je crois qu'il ne s'est pas rendu compte que le processus d'adoption des projets de loi et dans certains cas leur inscription au *Feuilleton* ont été perturbés par l'opposition, parfois à l'étape de la première lecture.